



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2016.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Gérard STOECKLIN	1 ^{er} Adjoint,
- M. Serge JAEG	2 ^{ème} Adjoint
- Mme Marie HINGRE	3 ^{ème} Adjoint
- Mme Marie-Claude FONTAINE	4 ^{ème} Adjoint,
- M. Serge EIGENMANN	Conseiller Municipal,
- M. Dominique BATTMANN	Conseiller Municipal,
- M. Jean-Marie BISSLER	Conseiller Municipal,
- Mme Karine DANTUNG	Conseillère Municipale,
- Mme Anne DECK	Conseillère Municipale,
- Mme Élisabeth REITEL	Conseillère Municipale,
- M. David SUTTER	Conseiller Municipal,
- Mme Isabelle GILGE	Conseillère Municipale,
- M. Denis KUNTZMANN	Conseiller Municipal.

Absents excusés :

- Mme Sandrine SPERISSEN qui donne pouvoir à Mme Élisabeth REITEL,
- M. Grégory FORNY qui donne pouvoir à M. Bernard HIRTH,
- M. Éric SCHEUBEL qui donne pouvoir à M. Denis KUNTZMANN,
- Mme Caroline HERRMANN, Mme Yvette HATTTENBERGER-BOESCH.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude FONTAINE.

Date de la convocation : 28 janvier 2016.

Ordre du jour

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015**
- 3°) **Forêt : achats de parcelle**
- 4°) **Forêt : transfert d'immobilisation**
- 5°) **Convention d'assistance avec l'ADAUHR**
- 6°) **Plan Local d'Urbanisme intercommunal : désignation du représentant de la commune**
- 7°) **Redevance d'Occupation du Domaine Public**
- 8°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 9°) **Délégations extérieures**
- 10°) **Divers et Informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence et salue les concitoyens présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire excuse les absents et constate que le quorum est atteint.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance



Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Marie-Claude FONTAINE, en tant que secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015

Les conseillers n'ayant aucune remarque à formuler, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

Point 3 – Forêt : achats de parcelle

M. le Maire indique que la commune a été approchée par les héritiers de Mme Madeleine MARTIN afin de localiser les parcelles cadastrées section 21 n°34 & n°36. Ces dernières, traversée par le Silbach, ont été scindées et cadastrées section 21 n°111, 112, 115, 116 & 117 d'une contenance respective de 32a 69ca, 12a 95ca, 11a 89ca, 24a 48ca et 8a 85ca, soit un total de 90a 86ca. Ces parcelles, étant contiguës aux parcelles n°28 et n°86 propriétés de la commune, la municipalité a proposé aux héritiers, l'achat de l'ensemble des parcelles susnommées pour un prix de 50,-€ l'are, soit une valeur totale de 4 543,- €.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir pour la somme de 4 543,-€ les parcelles cadastrées comme suit :
 - Section 21 parcelle 111, SILBACH, d'une contenance de 32a 69ca*
 - Section 21 parcelle 112, SILBACH, d'une contenance de 12a 95ca*
 - Section 21 parcelle 115, SILBACH, d'une contenance de 11a 89ca*
 - Section 21 parcelle 116, SILBACH, d'une contenance de 24a 48ca*
 - Section 21 parcelle 117, SILBACH, d'une contenance de 8a 85ca*
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération à l'article 2117 du budget annexe « Forêt » 2016,
- autorise M. Bernard HIRTH, Maire, à signer tout acte afférent à cette acquisition.

M. le Maire signale que la commune a, également, été approchée par les héritiers de M. Charles HOOG qui proposent de vendre les parcelles cadastrées section 6 n°23 & n°70, enclavées dans les propriétés communales, d'une contenance respective de 6a 66ca et de 39ca, au prix de 30,-€ l'are soit un montant total de 211,50 €.

Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir pour la somme de 211,50 € les parcelles cadastrées comme suit :
 - Section 6 parcelle 23, GRUMBY, d'une contenance de 6a 66ca*
 - Section 6 parcelle 70, GRUMBY, d'une contenance de 39ca*
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération à l'article 2117 du budget annexe « Forêt » 2016,
- autorise M. Bernard HIRTH, Maire, à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Point 4 – Forêt : transfert d'immobilisation

M. le Maire indique que trois entreprises ont répondu l'appel à concurrence pour la fourniture d'un tracteur agricole. Ces dernières envisagent, toutes, une reprise du matériel existant. Pour ce faire, une cession d'immobilisation doit être inscrite au budget annexe « forêt » 2016. Après vérification, il s'avère que le transfert des immobilisations n'a pas été effectué lors de la mise en place du budget annexe « Forêt » en 2010. Afin de régulariser cette situation, M. le Maire propose que le Conseil Municipal autorise le transfert des immobilisations telles que le tracteur, l'épaveuse et autres matériels plus spécialement utilisés en forêt.



Après délibérations, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le transfert des immobilisations utilisées pour l'entretien de la forêt au budget annexe « Forêt » 2016.

Point 5 - Convention d'assistance avec l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

M. le Maire indique que la convention de conseil et d'assistance gratuits signée le 19 mars 2013, pour une durée de trois ans arrive à échéance. Il donne lecture de la nouvelle convention de conseil et d'assistance proposée par l'ADAUHR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Bernard HIRTH, maire, à signer la convention présentée par l'ADAUHR.

Point 6 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal : désignation du représentant de la commune

M. le Maire informe que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le Conseil Municipal doit désigner un représentant de la commune auprès du comité de pilotage (COFIL) de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS). Il se propose comme candidat, avec en tant que suppléants Mme FONTAINE et M. KUNTZMANN, puis interroge les conseillers présents sur leur candidature éventuelle. Après délibération, aucun autre candidat ne s'étant déclaré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de désigner le représentant de la commune par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Bernard HIRTH, maire, en tant que représentant de la commune auprès du COFIL du PLUi ainsi que Mme Marie-Claude FONTAINE et M. Denis KUNTZMANN comme suppléants.

Point 7 - Redevance d'Occupation du Domaine Public

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

Point 8 - Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de pouvoir consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

En ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner il n'a pas préempté pour la vente des biens suivants :

- habitation – 12A rue de Mortzwiller (DEC 002/2016)
- habitation – 11 rue des Vignes (DEC 003/2016)
- Parcelle 125 section 10 – 1B rue de la Gare (DEC 004/2016)
- Parcelle 512 section 10 – 9 rue des Primevères (DEC 05/2016)

Il a signé :



- la décision 001/2016 avenant au lot 3 serrurerie pour une moins-value d'un montant HT de 1 400,-€,
- la décision 006/2016 renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux du Haut-Rhin.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Point 9 - Délégations extérieures

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Doller (SMABD)

M. EIGENMANN rend compte de la dernière réunion du Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach, à laquelle il participait en tant que représentant du SMABD. Il signale que le projet de bassin supplémentaire est toujours d'actualité, que le curage du bassin de retenue, prévu en 2015 est reporté à l'automne 2016. Il souligne que cette dernière action produira environ 30 000 m³ de boues dont l'évacuation nécessitera une certaine vigilance. Il indique, également que le syndicat a prévu une vidange décennale du barrage en 2017.

Point 10 - Divers et Informations

M. le Maire signale les remerciements de Mme WORETH pour l'attention de la commune à l'occasion de son anniversaire.

M. le Maire indique que le don du sang aura lieu demain mercredi 3 février à partir de 16 heures.

Il indique, également, la tenue du comité consultatif des finances le 9 février, du comité consultatif de l'urbanisme le 15 février et de la commission finances le 25 février.

M. EIGENMANN demande si une réunion de la commission consultative de la forêt est envisagée. M. STOECKLIN lui répond qu'il compte réunir cette commission sur le terrain (parcelles achetées, travaux en cours et à venir, etc...) et précise attendre des conditions météorologiques plus clémentes.

M. le Maire signale que l'appel public à concurrence pour la réalisation de l'aire de jeu a été lancé.

M. le Maire indique que pour le dossier de la clôture du parc à daims, la commune est toujours en attente de chiffres concurrentiels.

M. STOECKLIN indique que des négociations sont en cours avec les entreprises ayant proposé une offre pour le tracteur. Le choix devrait intervenir dans les prochains jours.

M. le Maire signale le changement d'enseigne et de gérance de l'épicerie. La nouvelle enseigne PROXI sera gérée par Mme Marie-Xavière ZINDY.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h45.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Senheim de la séance du 2 février 2016

ORDRE DU JOUR

- 1°) **Nomination du secrétaire de séance**
- 2°) **Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015**
- 3°) **Forêt : achats de parcelle**
- 4°) **Forêt : transfert d'immobilisation**
- 5°) **Convention d'assistance avec l'ADAUHR**
- 6°) **Plan Local d'Urbanisme intercommunal : désignation du représentant de la commune**
- 7°) **Redevance d'Occupation du Domaine Public**
- 8°) **Compte rendu des décisions prises en vertu des délégations consenties au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**
- 9°) **Délégations extérieures**
- 10°) **Divers et Informations.**

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
STOECKLIN	Gérard	1 ^{er} Adjoint		
JAEG	Serge	2 ^{ème} Adjoint		
HINGRE	Marie	3 ^{ème} Adjoint		
FONTAINE	Marie-Claude	4 ^{ème} Adjoint		
EIGENMANN	Serge	Conseiller municipal		
BATTMANN	Dominique	Conseiller municipal		
BISSLER	Jean-Marie	Conseiller municipal		
DANTUNG	Karine	Conseillère municipale		
HERRMANN	Caroline	Conseillère municipale		
SPERISSEN	Sandrine	Conseillère municipale	Procuration donnée à Mme REITEL	
DECK	Anne	Conseillère municipale		
REITEL	Élisabeth	Conseillère municipale		
SUTTER	David	Conseiller municipal		
FORNY	Grégory	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. HIRTH	
GILGE	Isabelle	Conseillère municipale		
KUNTZMANN	Denis	Conseiller municipal		
HATTENBERGER-BOESCH	Yvette	Conseillère municipale		
SCHEUBEL	Éric	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. KUNTZMANN	